

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE



Travail - Justice - solidarité

**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

*** * * * ***

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

... ..

PREFECTURE DE KINDIA

*** * * * ***

COMMUNE URBAINE DE DUBREKA

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : COMMUNE URBAINE DE DUBREKA

Identification de AAO N°001/FNDL/ANAFIC/C/2026

- ❖ En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds de National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités des collectivités locales (ANAFIC). Il est prévu qu'une partie de ce fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuel d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- ❖ La Commune de Dubréka ayant bénéficié d'un financement du Fonds National de Développement Local (FNDL), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour la réalisation des travaux suivants :

LOT Unique : Construction d'un pont de dix (10) ml reliant la nouvelle décharge des habitations pour le transfert des ordures ménagères dans le cadre de l'assainissement de la ville à Domayah, dans le quartier Kobian, Commune urbaine de Dubréka.

Les Travaux seront exécutés dans la Commune Urbaine de Dubréka et dans un **délai de Trois (03) mois.**

1. La Commune Urbaine de Dubréka sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

❖ **Construction d'un pont de 10 ml en béton armé (Tous les travaux de gros œuvres) ;**

2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini l'article 23 et suivants le Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Urbaine de Dubréka, téléphone : 628 06 72 63** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune Urbaine de Dubréka., Préfecture de Dubréka -République de Guinée ;**

Tél : 6 2 0 8 6 4 8 1 1 / 6 2 1 1 6 2 4 5 7 courriers :

Email : mokosoumah7@gmail.com/senidouba@yahoo.fr

du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marchés ;
- ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **13/02/2026** Contre un paiement non remboursable d'un montant **d'un million (1 000 000 FG) francs guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte **N° 2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte **N°41 110 71** du Receveur Central du Trésor et 20% au compte **N° 011 101 0104013101-78** de la Commune Urbaine de Dubréka ouvert à la **VISTA BANK** de Kagbelen, République de Guinée contre une facture à la remise du **DAO**. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en Trois (03) exemplaires dont une (01) originale et deux (02) copies à l'adresse ci-après **Commune Urbaine de Dubréka, sise au quartier Mafoudia, Préfecture de Dubréka-République de Guinée, 11/03/2026 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et deux (02) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Urbaine de Dubréka, sise au quartier Mafoudia Préfecture de Dubréka - République de Guinée le 11/03/2026 à 10 Heures 30 mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **six millions six cent vingt (6 625 000 FG) francs guinéens.**

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 11/02/2026

Signature de l'Autorité contractant
Le Président de la Délégation Spéciale

Dr. Aboubacar SOUMAH